

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME ET DE COMMERCE D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE
Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction
Séance du vendredi 13 novembre 2020 – en visio-conférence

Date de convocation : 27 octobre 2020
Nombre de membres en exercice : 18

PRÉFECTURE DE L'EURE

Présents : 16
Votants : 14

Président de séance : Rémi PRIEZ
Secrétaire de séance : Marion HOSSIN

25 NOV. 2020

ARRIVÉE

Titulaires et suppléants présents : M. PRIEZ, Mme AUGER, M. ROUSSEL, M. MABIRE, Mme PHILIPPE, Mme BONNARD, Mme COLLIN, Mme SAUVE, Mme BERTOUT, Mme MARTIN, Mme TOMASSI, M. DAIREAUX, M. CHASSEREZ, M. GREMONT

Assistaient à la séance : Mme PERRIER, EPN ; Mme HOSSIN, OTC
Titulaires et suppléants excusés : Mme LAURENT ROGOWSKI

Délibération n°17/2020 – CDD droit public « ordonnateur »

VU l'Art. R. 133-4 du Code du tourisme,
VU la vacance du poste de directeur (recrutement en cours)

Rappel

L'article L. 133-4 du code du tourisme prévoit que : « L'office de tourisme est administré par un comité de direction et dirigé par un directeur ». Le directeur, recruté par contrat de droit public, est le **représentant légal et l'ordonnateur** de l'EPIC.

Compte-tenu de la vacance du poste, les fonctions d'ordonnateur ne sont plus remplies. Néanmoins, il est possible de pourvoir de **manière temporaire et exceptionnelle** aux fonctions d'ordonnateur par voie de contrat public à durée déterminée correspondant au temps nécessaire pour le recrutement du nouveau directeur.

Aussi, le comité de direction doit délibérer sur le caractère exceptionnel et impératif de ce contrat de droit public à durée déterminée compte-tenu des circonstances.

Proposition

Il est proposé aux membres du Comité de Direction :

- **DE PROCÉDER** au recrutement de Madame Marion HOSSIN, adjointe de direction, pour la mission d'ordonnateur représentant 10h par mois pour une rémunération mensuelle d'un montant brut de 500€, par voie de contrat de droit public et pour une durée brève et déterminée soit jusqu'au premier jour de travail du nouveau directeur de l'EPIC.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée à l'unanimité (14 voix pour),

- **APPROUVE** le recrutement de Madame Marion HOSSIN, adjointe de direction, pour la mission d'ordonnateur représentant 10h par mois pour une rémunération mensuelle d'un montant brut de 500€, par voie de contrat de droit public et pour une durée brève et déterminée soit jusqu'au premier jour de travail du nouveau directeur de l'EPIC.

Certifié exécutoire le 13 novembre 2020
Transmis en Préfecture le 26/11/2020
Publié le 16/12/2020

Le Président



Rémi PRIEZ